**Compte-rendu du**

**Conseil de Gestion constitutif du pole Association Merlattes/Hameau de la Fraternité/Pressavois**

**Du Mardi 29/10/2020 à 18h00 salle des Palabres n6**

**Hameau de la Fraternité**

Représentants associatifs

Présents :

* M. Farid Boudelli (Entraineur Insert-Boxing)

 - Mme Besson-Bourdy Elisabette (Vice-Président AGV Bourges Nord)

* Mme Peret Maryline (Membre du CA ASPTT Bourges)
* Mme Benzémmauri Karima (Vice-Présidente du Collectif des Mamans)
* Mme Abidar Hafida (Présidente du Collectif des Mamans)
* Mme Demangeot Amélie (administratrice du Réseau d’échange réciproque de savoir)
* M. Julien J-Luc (secrétaire Miranda Comité de vigilance)
* Mme Guennoun (Trésorière El Qalame)
* Mme Bouvet Françoise (Présidente CLCV du Cher)
* M.Hang Francois (Vice-Président Franco-Hmong

Excusés :

* M. Jean-Paul Malicornet (ASPTT)
* M. Yasine kacimi El Hassani (Directeur El Quantara)
* Mme Elodie Jarry (Nature 18 Chargée de communication)
* Mme Azzougui Delphine (Présidente Esprit Libre)

Représentants du Centre Associatif

Présents :

* M. Pierre Manglé (Président Centre Associatif)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

* Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
* M.Lenoir Marc, Responsable des manifestations sportives et du Service Vie associative
* M. Jeannin Pierre-Henri, Maire adjoint Délégué à la Jeunesse et Politique de la Ville
* M. Salime Chouli (Mairie animateur Gestionnaire)
* M. Mourad Guibane (Mairie animateur Gestionnaire)

Excusée :

* Mme Nezlioui Nadia, Maire Adjoint, Délégué à l’action sociale

**Rappel de L’ordre du jour du Conseil de Gestion :**

L’ordre du jour comprendra les questions suivantes :

* Accueil des participants
* Présentation du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité et de ses activités
* Bilan 2019/2020
* Rappel des principales missions du conseil de gestion
* La composition du conseil de gestion
* Candidatures et tirage au sort
* Calendrier 2020/2021
* Statistiques 2019
* Impact de la crise sanitaire de Covid-19 sur le tissu associatif berruyer
* Ouverture des locaux municipaux aux associations
* Relogement du Réseau d’Echanges Réciproques des Savoirs
* Travaux et aménagements extérieurs
* Le portail des associations
* Bilan des rencontres associatives 2019/2020 et calendrier 2020/2021
* Echanges avec la salle

# ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Depuis le 1er janvier 2017, le service vie associative englobe le pôle associatif Hameau de la Fraternité – Merlattes – Pressavois, dont la maison des associations assure l’ensemble du travail administratif de location de salle.

Le Pôle, grâce aux travaux de ces dernières années dans les quartiers Nord et à une volonté de valorisation, a bénéficié de nombreuses améliorations : le cadre est plus agréable, les locations sont facilitées. Un projet d’animation et d’ouverture vers les habitants et les autres associations berruyères permet de motiver et d’impliquer encore davantage les usagers.

Le Conseil Municipal a voté par délibération du 4 juillet 2019, la création d’un conseil de gestion au Pôle associatif. Ce conseil de gestion permet l’implication des associations utilisatrices et du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité dans l’animation, la gestion et l’organisation des sites.

Ses principales missions sont les suivantes :

* faire respecter le règlement intérieur du Pôle associatif
* traiter toutes les affaires courantes liées aux établissements
* recenser les besoins, remarques, critiques, informations des utilisateurs.

La réunion annuelle organisée avec l’ensemble des associations qui utilisent régulièrement les équipements du Pôle Associatif est l’occasion d’échanger sur le fonctionnement du Pôle et de tirer au sort les représentants associatifs qui siègeront au conseil de gestion. Ce sera aussi l’occasion de présenter les bilans de l’année écoulée.

# PRESENTATION DU CENTRE ASSOCIATIF DU HAMEAU DE LA FRATERNITE ET DE SES ACTIVITES

Prise de parole par M.MANGLE Pierre Président du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité sur les actions menés par le Centre Associatif qui non pas eu lieu cette année du fait de l’épidémie COVID-19:

Prise de parole par Monsieur MANGLE Pierre Président du Centre Associatif - Hameau de la Fraternité sur les actions menées par le Centre Associatif qui ont eu cette année et qui n’ont pas eu lieu du fait de l’épidémie COVID 19 :

Les manifestations moments fraternels et conviviaux ont été les plus touchées.

Le Centre Associatif a décidé avec l’ensemble de son Collectif d’associations et des partenaires des actions menées d’annuler les manifestations suivantes du fait du COVID 19 :

- Lire en Fête

- Les Festivités Républicaines

- L’Eté des 7 jeudis

- Le Thé Dansant de Bourges Nord

- Les Petits déj’ du Centre Associatif

Le Centre Associatif a continué diverses actions par le biais de sa salariée qui a continué de travailler sur toute la période du confinement en télétravail :
- le multimédia par téléphone et visioconférence avec les apprenants inscrits
- le contact avec les associations par retour de mails
- la diffusion de l’information des activités maintenues sur les quartiers Nord par le biais de son site internet.

- mises à jour de divers documents et bilans des actions 2019

- approfondissement des bilans financiers par activités et analyse

- suivi des comptes et documents pour l’Expert-Comptable.

Du 1er juin au 31 juillet 2020, le Centre Associatif a repris son accueil avec consignes sanitaires auprès des associations et habitants :

Une trentaine de personnes, en plus de leurs utilisateurs habituels (limités à une trentaine sur cette période POST COVID) sont venues envoyées par la Mairie Annexe ou par connaissance du lieu.

* Démarches en ligne, renouvellement de papiers perdus
* Recherches emploi
* Déclarations mensuelles CAF
* Scans de documents pour envois par mails
* Photocopies, impressions de documents
* Infos diverses (reprise des activités habituelles sur le Hameau, inscription rentrée (gym, suivi scolaire…)
* Diffusion de certaines activités proposées, avec les reprises au fur et à mesure de certaines associations sur BN
* Prêt de livres
* Reprise de l’activité du multimédia sur place
* Participation à la vie de l’association, recherche de financeurs, réponse à des appels à projets et travail avec l’expert-comptable et la trésorière en vue de l’AG, réunions de Bureau.

 L’accueil aux enfants a repris en septembre 2020.

# BILAN 2019/2020

Suite à la réunion annuelle du 25 septembre 2019, le conseil de gestion s’est réuni à 2 reprises (mercredi 2 octobre 2019 et mercredi 12 février 2020). La réunion du mercredi 6 mai 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire de Covid-19.

# RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSEIL DE GESTION

* Faire respecter le règlement intérieur
* Traiter les affaires courantes liées à l’établissement
* Recenser les besoins, remarques, critiques et informations des utilisateurs.

Le mandat est d’un an et le conseil de gestion se réunira 3 fois par an. De plus, une réunion sera programmée une fois par an pour échanger et procéder au tirage au sort.

# LA COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est composé de 3 collèges :

Collège des associations utilisatrices

* 3 personnes (élus associatifs) représentant les associations ayant des locaux exclusifs
* 3 personnes (élus associatifs) représentant les associations régulières (1 location au moins une fois par mois, 9 mois par an)

Ces 6 personnes sont tirées au sort parmi des candidats.

Collège du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

* 2 élus du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
* 1 salarié du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Ces 3 personnes sont désignées par le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité, par l’assemblée générale.

Collège de la Ville de Bourges

* 3 délégués du Conseil Municipal de la Ville de Bourges
* Le Maire Adjoint en charge de la vie associative ;
* Le Maire Adjoint en charge de la politique de la Ville ;
* Le Maire Adjoint en charge de l’action sociale.
* 4 salariés de la Ville de Bourges
* 2 agents animateurs – gestionnaire d’équipement ;
* Le chef de service ;
* Le Directeur.

# CANDIDATURES AU CONSEIL DE GESTION RETENU

Collège des associations utilisatrices

* 3 personnes (élus associatifs) représentant les associations ayant des locaux exclusifs :
* M. Jean-Paul Malicornet (ASPTT)
* Mme Elodie Jarry (Nature 18 Chargée de communication)
* El Qantara
* 3 personnes (élus associatifs) représentant les associations régulières :

- Mme Abidar Hafida (Collectif des Mamans)

 - Mme Besson-Bourdy Elisabette (Vice-Président AGV Bourges Nord)

 - M. Boudelli Farid (Entraineur Insert Boxing 18)

# CALENDRIER 2020/2021

Prochaine dates prévues du conseil de gestion en 2020/2021 :

Lundi 12 octobre 2021 salle n°6 des Palabres du Hameau de la Fraternité - 18h

* Lundi 8 février 2021 - salle n°6 des Palabres du Hameau de la Fraternité - 18h.
* Lundi 10 mai 2021 - salle n°6 des Palabres du Hameau de la Fraternité - 18h.

# INFORMATIONS

**STATISTIQUES 2019**

Les chiffres clés :

* Augmentation du nombre de locations par les particuliers et les autres administrations.
* Hausse du nombre de locataires adhérents et non-adhérents au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
* -0.13% du nombre de réservations et + 6,66% du nombre d’heures réservées. On constate une forte hausse des locations en soirée et une hausse des locations en matinée.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   | **2017** | **2018** | **Var** | **2019** | **Var** |
| Nombre de locataires particuliers | 18 | 10 | **-44,44%** | 17 | **70,00%** |
| Nombre de locataires autres administrations | 5 | 3 | **-40%** | 4 | **33,33%** |
| Nombre de locataires associatifs adhérents | 16 | 17 | **6,25%** | 19 | **11,76%** |
| Nombre de locataires associatifs non-adhérents | 20 | 21 | **5%** | 37 | **76,19%** |
| Nombre de réservations | 2285 | 2282 | **-0,13%** | 2 279 | **-0,13%** |
| Nombre total d'heures réservées | 6643,75 | 6808,25 | **2,48%** | 7 262,00 | **6,66%** |
| 08h00 - 12h00 | 1207 | 1473,25 | **22,06%** | *1 666,00* | ***13,08%*** |
| 12h00 - 14h00 | 308,75 | 281.50 | **8.83%** | *284,75* | ***1,15%*** |
| 14h00 - 20h00 | 4532,75 | 4352 | **-3,99%** | *4 304,25* | ***-1,10%*** |
| 20h00 - 24h00 | 587,25 |  687,50 | **17,07%** | *920,50* | ***33,89%*** |
| 00h00 - 08h00 | 8 | 16 | **100%** | 85,50 | **434,38%** |
| Budget Locations de salles | 6034,48 | 3628,78 | **-39,87%** | 4576,25 | **26,11%** |
| Dont forfait associations adhérentes | 1040,24 | 1159,78 | **11,49%** | *1 353,58 €* | ***16,71%*** |
| Dont forfait associations non-adhérentes | 2716,14 | 2469 | **-9,10%** | *3 222,67 €* | ***30,53%*** |
| Dont particuliers et autres administrations | 2278,10 | 1458,38 | **-35,98%** | *2 310,65 €* | ***58,44%*** |
| Factures émises  | 156 | 137 | **-12,18%** | 172 | **25,55%** |
| Nombre de jours ouverts | 279 | 279 | **0%** | 281 | **0,72%** |
| Heures maximum d'occupation  | 62560 | 63200 | **1.02%** | 62 920 | **-0,44%** |
| Taux d'occupation des salles en location | 10,62% | 10,77% | **1,41%** | 11,54% | **7,12%** |
| Nombre moyen de réservations par jour | 8,19 | 8,18 | **-0,12%** | 8,11 | **-0,84%** |
| Durée moyenne d'une réservation | 2,91 | 2,98 | **2,41%** | 3,19 | **6,81%** |
| Coût moyen par heure réservée | 0,91 | 0,53 | **-41,76%** | 0,63 | **18,53%** |

**IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DE COVID-19 SUR LE TISSU ASSOCIATIF BERRUYER**

La crise sanitaire liée au covid-19 a des répercussions très fortes sur le milieu associatif. Les conséquences de cette crise ne sont pas encore toutes connues et l’ampleur de l’impact difficilement mesurable. La Ville de Bourges est cependant extrêmement sollicitée afin d’accompagner le tissu associatif local et d’assurer la pérennité de son action sur notre territoire. A Bourges, ce sont 750 structures qui œuvrent pour le lien social et la vie de la cité et plus de 2000 emplois sont ainsi concernés.

Dès le mois de mars, la ville s’est engagée très fortement en assurant les associations du maintien des subventions de fonctionnement votées en décembre.

La Ville a souhaité poursuivre cet engagement auprès des associations en mettant en place deux actions :

* Une enquête de terrain permettant de connaitre les conséquences de la crise, d’en mesurer les effets et de définir à terme les besoins des associations impactées.

L’enquête a été réalisée en juin 2020, à l’issue du confinement. La sélection des associations auditée a été opérée par le service de la Vie Associative, tenant compte de la variété des thématiques, de la taille des associations et de leur activité réelle sur le territoire local. Compte-tenu des règles sanitaires appliquées, l’enquête a été réalisée par téléphone et les propos consignés par écrit. La discussion téléphonique a encouragé les échanges et a recrée du lien entre les services municipaux et les associations, ce qu’un formulaire en ligne n’aurait pas permis. 169 associations avaient été sélectionnées et devaient être entendues. 20 n’ont pas pu être jointes par téléphone ou n’ont pas souhaité répondre : l’enquête porte donc sur 149 résultats.

Les résultats de l’enquête montrent que les impacts de la crise sont avant tout financiers et sociaux pour les associations et que la demande vis-à-vis de la collectivité pour trouver une aide et anticiper ces contrecoups est forte.

*Vous trouverez la synthèse de l’enquête dans son intégralité auprès des animateurs du Pôle associatif.*

* Puis la création d’un fonds de soutien, afin d’aider le secteur à sortir de la crise et à relancer son activité avec une enveloppe globale de 200000 euros.

Afin d’administrer ce fonds de soutien associatif, la Ville a créé une commission composée de :

* 5 délégués du Conseil Municipal de la Ville de Bourges ;
* 2 agents de la Ville de Bourges ;
* 7 élus associatifs représentants les associations berruyères inscrites sur le portail des associations.

La 1ère réunion aura lieu le 8 octobre prochain.

**OUVERTURE DES LOCAUX MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS**

Les associations berruyères occupent de très nombreux locaux municipaux dans le cadre de leurs activités régulières : espaces culturels, équipements sportifs, salles municipales, salles associatives, locaux scolaires...

Les protocoles sanitaires obligeant à intensifier la présence des agents d’entretien dans les écoles. La Ville n’a donc plus les ressources suffisantes pour assurer l’ouverture de tous les sites.

Début septembre, seuls les équipements sportifs (stades, gymnases, piscines) et les salles de la vie associative (la Maison des associations et les salles du pôle associatif Hameau de la fraternité, Merlattes, Pressavois) sont ouverts.

113 associations sont ainsi concernées par les fermetures de locaux et sont actuellement dans l’attente d’une réponse de la collectivité.

Un groupe de travail composé d’élus et d’agents municipaux s’est réuni les 2 et 9 septembre afin de trouver des solutions pour accueillir un maximum d’associations, et ce, de manière urgente.

Après examen, la municipalité est en mesure de rouvrir le Hublot et le théâtre Jacques Cœur dont le nettoyage est en grande partie externalisé, et d’accueillir 4 associations au Conservatoire sans engendrer de coûts supplémentaires de nettoyage.

Il s’agit également de rouvrir les salles associatives (Michel de Bourges, Moulin de la Voiselle, Prieuré Saint Martin, Baptiste Marcet, Bigarelles, Val D’Auron, Asnières, Gibjoncs). Pour cela la Ville sollicite le recrutement de 6 agents de nettoyage.

Pour les locaux scolaires, la salle polyvalente du Grand Meaulnes, la salle Eole de Maryse Bastié et la salle Turly la Bussière sont accessibles sans passer par l’école et ne génèrent pas de besoin supplémentaire en nettoyage. Les associations pourront reprendre leurs activités en septembre.

52 associations restent donc à reloger totalement et 15 associations sont à reloger partiellement.

Dans une démarche de simplification, le service de la Vie associative centralise l’ensemble des demandes. La maison des associations a pris contact avec chacune des associations impactées afin de leur trouver une salle dans l’un des équipements ouverts.

En tenant compte de leur qualité d’employeuse et de leur occupation d’autres sites, un grand nombre d’association a été, ou pourra être relogé.

Aussi, afin de pénaliser le moins possible ces associations et être en mesure d’en satisfaire un maximum, il a été permis de déroger à la règle en permettant à certaines réservations de débuter en dehors des horaires d’ouverture.

**RELOGEMENT DU RÉSEAU RÉCIPROQUES D’ÉCHANGES DES SAVOIRS – RERS**

Dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain, un projet de réhabilitation du parc locatif dans les quartiers nord de Bourges est en cours. Ce programme prévoit la démolition de logements, notamment ceux qui abritaient l’association RERS.

L’association avait alors sollicité la Ville en juin dernier, pour pouvoir occuper les locaux associatifs des Pressavois, ce à quoi la Ville avait répondu favorablement. Des propositions de relogement avaient été faites aux associations utilisatrices de ces locaux.

Une réunion de concertation entre les différentes associations a été organisée en juillet dernier et l’association RERS a finalement renoncé à occuper ces locaux.

Le RERS a pu être relogé par un bailleur social - 15 rue Jean Rameau et les associations utilisatrices des salles des Pressavois se sont vues réattribuer leurs locaux habituels.

**TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

L’emplacement défini lors du dernier conseil de gestion pour les arceaux de vélo ne permet pas de respecter l’espace PMR nécessaire d’1 mètre 40, il est donc proposé de l’installer face au bureau d’accueil des animateurs.

Des travaux sur le système de déclenchement de l’alarme incendie sont en cours aux Merlattes.

DEPLACEMENT DES ARCEAUX VELO

La pose des arceaux pour vélo a été revu de manière à respecter les 1m40 de PMR. Aussi deux seront positionnés en face du bureau d’accueil, un autre à proximité de la salle 4 dite « salle Arabesque » et le dernier devant la salle une dite « salle du partage ».

La pose des conteneurs d’apport volontaire déchet et tri sélectif est en cours sur le parking du Hameau de la fraternité.

 Mise en place de casiers dans la salle n°6 des Palabres du Hameau de la fraternité

L’association d’aikido a finalement souhaité rester au hameau de la fraternité. Cependant la question du stockage des tapis est posée. Il est prévu des travaux pour créer un local de stockage en salle 6.

Sécurisation des poutres au Hameau de la Fraternité

L’absence de sonnette extérieure aux locaux associatifs sera prise en compte sur le Budget prévisionnel 2021

Demande d’un Badge supplémentaire et une clé d’accès au box de l’association El Qantara

**Nouveau :**

- Les associations qui le souhaitent peuvent désormais effectuer leur règlement en carte bancaire.

**LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS**

Le portail des associations compte désormais 753 associations inscrites.

Ouvert depuis juin 2016, il permet aux associations berruyères d’apparaître dans l’annuaire des associations de la ville de Bourges et surtout de formuler leurs demandes auprès de nos services (demande de subvention, annonce d’une manifestation…). Basé sur le principe du « Dites-le nous une fois », il permet de télécharger les documents officiels ou de procéder à des changements (liste des dirigeants, coordonnées…) directement en ligne.

**BILAN DES RENCONTRES ASSOCIATIVES**

Lundi 21 octobre 2019

**Qu’est-ce que l’Economie Sociale et Solidaire ?**

**Présentée par l’OMSJC**. Associations, scoop, mutuelles… font partie de l’ESS.

Le but de l’ESS est de favoriser l’humain par rapport au financier dans un monde économique actuellement très axé sur le commerce.

Intervenants :

* Mme Christelle Petit, Directrice de Tivoli Initiative
* M. Clément Brelaud, Directeur de l’Epicerie Solidaire de Bourges Nord
* Mme Adeline Pomi et Martine Chartendrault, Salariée du Réseau d’Echanges Réciproques de Savoirs
* Mme Nathalie De La Pérraudière, Présidente d’Ensemble2Générations

Nombre de personnes présentes : 19

Cette rencontre est disponible sur YouTube <https://youtu.be/6BoXkc8tXcY>

Jeudi 23 janvier 2020

**Savoir coacher une équipe !**

**Présentée par Bourges Basket**. Venez rencontrez les membres du Bourges Basket, sur ce thème essentiel pour tous les sportifs.

Nombre de personnes présentes : 19

En raison de la pandémie de Covid-19, les rencontres associatives prévues en mars et en mai ont été annulées.

Le calendrier 2020/2021 est désormais disponible et a été diffusé lors de la fête des associations :

* **Mardi 13 octobre 2020** – L’Ecologie dans la ville - Présentée par l’OMSJC
* **Mercredi 06 janvier 2021** – Communiquer via Facebook – Proposée par la Maison des associations avec l’intervention de M. Alain Luton, professionnel de la communication, Entreprise Comback.
* **Mardi 23 mars 2021** – La consommation en questions, dans nos associations – Présentée par l’OMSJC
* **Mardi 25 Mai 2021** – Comment financer mon projet associatif ? Trucs et astuces – Présentée par le Centre Associatif du Hameau de la fraternité.

# ECHANGES AVEC LA SALLE

M. Jeannin Maire adjoint reste disponible sur l’adresse mail suivante : pierre-henri.jeannin@ville-bourges.fr

Il a été évoqué par les participants de revoir le règlement intérieur sur la location des salles aux particuliers le weekend et la nuit.

En effet, la location des salles à ce jour aux particuliers est autorisée le samedi de 8h00 à 24h00, étant donne que les clés ne sont rendues que le lundi matin, rien n’empêche le locataire d’occuper cette salle le dimanche. Cependant, si un dommage venait à se produire, alors sa responsabilité serait engagée.

Il a donc été décidé de revoir ce point sur le règlement.

Il a également été évoqué le délai de réservation des salles qui devraient passer de 15 à 8 jours.

Ces différents points seront revus lors du prochain conseil de gestion du Lundi 8 février 2021 qui apportera une modification sur le règlement intérieur.